

AREMA HTA Nord-Pas-de-Calais

MAIRIE DE BILLY BERCLAU
HOTEL DE VILLE
62138 BILLY BERCLAU

Téléphone : 09 69 32 18 39 (Choix 1)
Courriel : drnpdc-aremahta@enedis.fr
Interlocuteur : Delaporte Séverine

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

Villeneuve d'Ascq, le 16/06/2021

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PC0621322100007 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS FLANDRES
62138 BILLY-BERCLAU
Référence cadastrale : Section AS , Parcelle n° 402/400
Nom du demandeur : VINCENT YANN

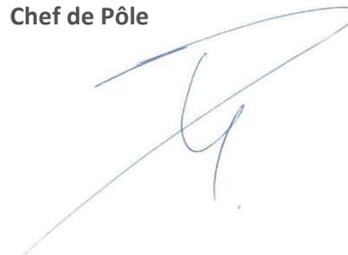
Compte tenu des informations reçues concernant ce projet et sans précision particulière de votre part, nous avons considéré que ce projet n'a pas d'impact sur l'alimentation électrique. Par conséquent, aucune intervention n'est nécessaire sur le réseau public de distribution d'électricité.

En effet, le raccordement de ce projet sera directement prévu depuis le réseau RTE (Puissance 8GW), le réseau public de distribution d'électricité géré par Enedis n'est donc pas impacté. De plus, selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet situé dans une zone d'aménagement concerté (Zone Industrielle Artois Flandres) n'est pas à la charge de la CCU.

Cette réponse reste valable sur la base des hypothèses précédentes pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Guillaume LEFRANCO
Chef de Pôle



1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.